



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 8 mars 2011 à 19 h 30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Denise Larouche
Colombe Lemieux

Messieurs les conseillers : Normand Côté
Gilles Lachance

Était absente à la séance : Daniel Forgues
Lucie Tremblay

Était également présent à la séance:

Le Directeur général, Greffier et Trésorier: Laurent Levasseur

1.-
MOMENT DE RÉFLEXION

2.-
PRÉSENCES

3.-
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19h35.

11-03-041

4.-
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-042

5.-
RÉSOLUTION – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2011

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2011, le tout tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



6 **REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET** **CONSEILLERS**

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7 **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET** **SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES** **ET CONSEILLERS**

Il n'y a aucune question.

8 **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES DIVERSES**

11-03-043

8.1 **RÉSOLUTION – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'approuver les demandes d'aide financière suivantes :

- Fondation canadienne du rein : 50\$
- Festival du doré Baie-James : 10 000\$
- Institut canadien des mines Chapais-Chibougamau : 2 500\$
- Studio Xtrême : 1 200\$
- Les Voisines : 500\$
- Le Filon – Finale régionale de secondaire en spectacle : 500\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9 **AFFAIRES NOUVELLES**

9.1 **ADMINISTRATION**

11-03-044

9.1.1 **RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À** **PAYER**

Il est **PROPOSÉ** M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de février 2011 s'élevant à 1 131 423.29\$ et la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 51 594.62\$ soient et sont acceptées telles que déposées;

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de février 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-045

9.1.2 **RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE** **DE JEAN-CLAUDE LEBEUF – SURVEILLANCE ET** **ADMINISTRATION DE LA CONSTRUCTION DU CURLING**



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 10-11-205, a mandaté Jean-Claude Lebeuf pour surveiller et administrer la construction de la nouvelle salle de curling trois glaces intégrée au Centre sportif et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 24 900\$;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 14 430\$, plus taxes, a été versée;

CONSIDÉRANT QUE 85% des travaux de construction du curling sont exécutés;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Jean-Claude Lebeuf de la facture 2010-E13-ADM-07 produite en date du 21 février 2011 et s'établissant à 3 735\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-046

9.1.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE JEAN-CLAUDE LEBEUF – INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE DU NOUVEAU CURLING

CONSIDÉRANT la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (décret no 955-96);

CONSIDÉRANT QUE cette Politique est administrée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte est obligatoirement membre du comité formé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour choisir le ou les artistes qui devront réaliser l'œuvre ou les œuvres devant être intégrée (s) à l'architecture de la salle du curling;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires de l'architecte ne sont pas prévus dans les frais de service administratifs dudit ministère;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires de l'architecte seront défrayés à même le budget d'imprévus du projet curling;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Jean-Claude Lebeuf datée du 1^{er} septembre 2010 et établissant des honoraires de 4 000\$;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 3 800\$, plus les taxes applicables, a été versée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Jean-Claude Lebeuf de la facture 2010-E13-ARTS-04 produite en date du 21 février 2011 et s'établissant à 200\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



11-03-047

9.1.4

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE CONSTRUCTION UNIBEC INC. – CONSTRUCTION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé, en vertu de sa résolution 09-11-181, un contrat de services professionnels à la firme Construction Unibec visant à construire un poste de distribution d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués, sans les imprévus, sont de 1 033 239.99\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été scindé en deux phases, soit la phase 2009 et la phase 2010;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2009 a été complétée et que la somme versée est de 443 269.08\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2009 est en partie financée en appropriant une subvention de 432 547\$ provenant de la taxe d'accise sur l'essence pour la période 2005-2009 et l'autre partie provenant du surplus accumulé de la municipalité au 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2010 est financée par le règlement d'emprunt 10-398 au montant de 896 000\$, lequel a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 17 juin 2010;

CONSIDÉRANT QU'UNE subvention de 651 973\$ en provenance de la taxe d'accise sur l'essence pour la période 2010 à 2014 sera appropriée en diminution dudit emprunt;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Dessau en date du 4 mars 2011 et s'intitulant «décompte progressif n° 2, phase II»;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Construction Unibec de la somme de 139 569.59\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-048

9.1.5

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE CONSTRUCTION MARTIN ROUSSEAU INC. – CONSTRUCTION DU CURLING

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 10-09-174, a confié à Construction Martin Rousseau le contrat de construire une salle de curling trois glaces intégrée au Centre sportif et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le contrat principal a été adjugé à 2 374 400\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 1 554 094.20\$ a été versée;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement n° 2010-E13-CP-05 émis par Jean-Claude Lebeuf en date du 7 mars 2011 au montant de 413 729.14\$;



CONSIDÉRANT QUE 85% des travaux de construction du curling sont exécutés;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Construction Martin Rousseau d'une somme de 413 729.14\$, incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-049

9.1.6

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT DE DEUX COMPTES DE GÉNIVAR – CONSTRUCTION DU CURLING

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 10-03-062, a mandaté Génivar pour préparer les plans et devis et pour assurer le suivi de construction de la nouvelle salle de curling trois glaces intégrée au Centre sportif et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 31 140\$;

CONSIDÉRANT QU'AUCUNE somme n'a été versée;

CONSIDÉRANT QUE 85% des travaux de construction du curling sont exécutés;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Génivar des factures 0159059 et 0159768 produites en date du 14 et du 18 février 2011 et s'établissant à 9 539.18\$ et 15 760.50\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-050

9.1.7

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE D'ÉQUIPEMENT SIGMA INC. – ACQUISITION D'UNE GRATTE À NEIGE

CONSIDÉRANT QUE le directeur général avait été autorisé à faire l'acquisition d'une gratte à neige pour la rétrocaveuse en vertu de la résolution 10-10-194;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués étaient de 23 375\$, suite au dépôt d'une soumission d'Équipement Sigma inc. détaillée comme suit : gratte : 20 400\$ et installation : 2 975\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la gratte correspondant à ladite soumission s'est avérée inefficace à l'essai;

CONSIDÉRANT QU'UNE autre gratte a été choisie par le service des travaux publics au coût de 12 670\$, plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'Équipement Sigma inc. a facturé la Ville de Chapais conformément à sa soumission, soit 23 375\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'Équipement Sigma inc. a produit un crédit de 20 400\$, plus les taxes applicables;



Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Équipement Sigma inc. de la facture 6096178 produite en date du 7 mars 2011 et s'établissant à 12 670\$, plus les taxes applicables;

QUE ladite somme soit empruntée au fonds de roulement de la Ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-051

9.1.8

RÉSOLUTION – MANDAT À GÉRARD GOSSELIN, ARCHITECTE – PLAN DE RÉNOVATION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire planifier la rénovation générale de l'Hôtel de Ville et le réaménagement du sous-sol;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Gérard Gosselin, architecte, datée du 25 février 2011 et proposant des honoraires de 10 225\$, plus les taxes applicables;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais mandate Gérard Gosselin, architecte, pour élaborer un plan de rénovation et de réaménagement de l'Hôtel de Ville;

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service de Gérard Gosselin datée du 25 février 2011 et autorise le directeur général à signer les documents appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-052

9.1.9

RÉSOLUTION – PARTICIPATION DE LA VILLE DE CHAPAIS AU SYMPOSIUM ET AU GALA DE TOURISME BAIE-JAMES LE 10 MARS 2011

CONSIDÉRANT l'importance de diversifier notre économie, notamment en développement l'industrie touristique;

CONSIDÉRANT QUE le symposium et le gala de Tourisme Baie-James constituent une occasion de rencontrer les principaux acteurs du développement touristique et d'obtenir les informations les plus récentes en ce domaine;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le directeur général à réserver des billets pour 3 personnes au coût de 165\$ par personne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-053

9.1.10

RÉSOLUTION – FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL, GREFFIER ET TRÉSORIER

Point reporté à la séance extraordinaire du 21 mars 2011.



9.2 **TRAVAUX PUBLICS**

11-03-054

9.2.1 **RÉSOLUTION – CONTRAT DE SERVICE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS – AVENANT NO 1**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a conclu un contrat de service avec le Ministère des Transports concernant l'entretien du boulevard Springer;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports propose l'ajout d'un avenant à ce contrat dans le but de remplacer l'article 12, et ce sans frais supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'accepter cet avenant visant le rapport d'activités;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté
APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le directeur général à signer l'avenant no 1 au contrat de service avec le Ministère des Transports concernant l'entretien du boulevard Springer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-055

9.2.2 **RÉSOLUTION – LOCATION D'UN ABRI À SEL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais entrepone ses fondants au 216, de la rue de l'Assainissement;

CONSIDÉRANT QUE ledit entrepôt a changé de propriétaire en 2010 et que le nouveau propriétaire, Transport Stéphane Tremblay inc. désire obtenir 4 000\$ par année en frais de location, soit 3.08\$ du pied carré (1300 pi.car.);

CONSIDÉRANT QUE ce prix correspond au prix du marché;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais n'a pas d'autres alternatives pour le moment;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de Transport Stéphane Tremblay inc. pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-056

9.2.3 **RÉSOLUTION – APPEL D'OFFRES CONCERNANT LA FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS 2011-2012**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer un appel d'offres de service pour combler nos besoins en produits pétroliers pour la prochaine année;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté



ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Laurent Levasseur, directeur général, à lancer un appel d'offres par invitation pour combler nos besoins en produits pétroliers pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-057

9.2.4

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC GÉNÉRATRICE DRUMMOND

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a amélioré ses infrastructures d'eau potable et fait l'acquisition de deux génératrices, l'une pour le poste de pompage et l'autre pour le poste de surpression;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de confier l'entretien préventif de ces deux génératrices à une entreprise spécialisée;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Génératrice Drummond datée du 25 janvier 2011 et proposant des frais d'entretien préventif de 2 495\$, plus 756\$ de pièces de remplacement, et ce pour une période d'un an;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de Génératrice Drummond et autorise le directeur général à signer les documents appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.3

LOISIRS ET CULTURE

11-03-058

9.3.1

RÉSOLUTION – MANDAT À GÉNIVAR – MODIFICATION DE LA PRISE D'AIR DE LA PISCINE

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier la prise d'air de la piscine;

CONSIDÉRANT QU'IL y a nécessité de retenir les services d'une firme d'ingénieurs;

CONSIDÉRANT QUE cette modification de la prise d'air de la piscine sera réalisée dans le cadre du projet de mise aux normes du Centre sportif et communautaire et constitue un ajout;

CONSIDÉRANT QUE c'est la firme Génivar qui a eu le mandat du projet de mise aux normes;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Génivar datée du 18 février 2011 et proposant des honoraires de 2 500\$, plus taxes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service de Génivar datée du 18 février 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.4

URBANISME



11-03-059

9.4.1

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT (11-404) AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 01345-A ET SES AMENDEMENTS

Monsieur le conseiller Gilles Lachance donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur le zonage numéro 01345-A et ses amendements en vigueur en vue de :

- Modifier les marges de recul dans certaines zones ;
- Assouplir les normes d'implantation de bâtiments accessoires des résidences ;
- Mieux encadrer l'utilisation des garages résidentiels ;
- Régir le stationnement de véhicules lourds sur les emplacements résidentiels ;
- Régir le stationnement d'automobiles et son implantation sur les emplacements résidentiels ;
- Régir l'implantation d'éoliennes privées sur le territoire municipal ;
- Assouplir les normes de hauteur des enseignes sur poteau ;

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

11-03-060

9.4.2

RÉSOLUTION – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 11-02-034

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adopté la résolution 11-02-034 ayant pour objet d'accorder une dérogation mineure à M. Alain Meunier;

CONSIDÉRANT QU'UNE erreur s'est glissée dans le premier considérant en situant l'immeuble de M. Meunier au 24, 1^{ère} Rue alors qu'il se situe au 24 1^{ère} Avenue;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de corriger cette erreur;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais remplace le premier considérant de la résolution 11- 02-034 qui se lit comme suit :

« **CONSIDÉRANT QUE** M. Alain Meunier a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage n° 01-345 concernant un immeuble situé au 24, 1^e Rue, Chapais, à savoir le lot 1-87 », par celui-ci :

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Meunier a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage n° 01-345 concernant un immeuble situé au 24, 1^e Avenue, Chapais, à savoir le lot 1-87;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-061

9.4.3

RÉSOLUTION – ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LE CLD BAIE-JAMES, LA VILLE DE CHAPAIS ET LA CDEC

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement de la Baie-James propose une entente de partenariat avec la Ville de Chapais et la Corporation de développement de Chapais;



CONSIDÉRANT QUE cette entente vise à offrir aux citoyens de la municipalité de Chapais les services de première ligne en matière de soutien aux entrepreneurs et futurs entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise également à soutenir la municipalité et la Corporation de développement économique dans l'élaboration d'un plan d'action local pour l'économie et l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de partenariat permet d'établir les modalités permettant la réalisation de ces objectifs, notamment la contribution annuelle de la municipalité au financement du CLDBJ sous forme de services et la contribution financière annuelle du CLDBJ à la Corporation de développement économique, soit 15 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente est valable jusqu'au 31 décembre 2012;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le maire, M. Steve Gamache, à signer cette entente au nom de la Ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-062

9.4.4

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE VENDRE DEUX TERRAINS DE MAISON MOBILE À M. YVON GAUVIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de la résolution 08-06-112, a décidé de vendre au propriétaire d'une maison mobile le terrain sur lequel sa maison mobile est stationnée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 08-06-113, a décidé de vendre un terrain contigu à un propriétaire de terrain de maison mobile;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais peut, par résolution, décider de vendre des terrains de maison mobile;

CONSIDÉRANT QUE M. Yvon Gauvin désire faire l'acquisition du terrain sur lequel sa maison mobile est stationnée et le terrain contigu;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais vende à M. Yvon Gauvin deux terrains de maison mobile situés au 2 de la 8e Rue aux conditions suivantes :

- le prix de vente d'un terrain est établi à 3.80 \$ le mètre carré;
- les frais d'arpentage et de notaire sont aux frais de l'acheteur;
- la vente est faite au comptant;

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.5

VARIA



11-03-63

9.5.1

RÉSOLUTION – DEMANDE D’APPUI DANS LE CADRE DU PROJET D’ENTRETIEN DES SENTIERS DU CLUB QUAD LES LYNX DU NORD DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF), des organismes demandent des subventions pour réaliser leur projet de mise en valeur sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE le sentier de VTT entre Chapais et le lac Opémiska a besoin d’être entretenu;

CONSIDÉRANT QUE le sentier a 15 km de long et est régulièrement utilisé par des VTT;

CONSIDÉRANT QUE cette piste est utilisée par les gens de Chapais pour se rendre au site de villégiature, mais aussi par les utilisateurs du camping et les résidents du lac Opémiska (environ 125 habitations);

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs doivent obtenir un appui de la municipalité où est réalisé leur projet afin que ceux-ci soient admissibles au programme;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la ville de Chapais appuie le projet d’entretien des sentiers du Club Quad les Lynx du Nord.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-064

9.5.2

RÉSOLUTION – DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC – ÉTABLISSEMENT D’UN QUARTIER GÉNÉRAL À L’AÉROPORT RÉGIONAL DE CHAPAIS-CHIBOUGAMAU

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de vingt (20) ans, les villes de Chapais et Chibougamau demandent une augmentation des retombées économiques des opérations d’Hydro-Québec dans la région, en particulier dans le secteur de Chapais-Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE lors d’une rencontre au printemps 2009 avec M Daniel Rivard, vice-président production d’Hydro-Québec, cette demande d’augmentation des retombées économiques des opérations d’Hydro-Québec avait été précisée, notamment en proposant l’établissement d’un quartier général d’Hydro-Québec dans le secteur Chapais-Chibougamau, afin que nos résidents puissent aller travailler dans les installations d’Hydro-Québec à la Baie-James;

CONSIDÉRANT QU’actuellement, des résidents de Chapais-Chibougamau se déplacent à Rouyn-Noranda ou à Bagotville afin de prendre l’avion pour aller travailler aux installations d’Hydro-Québec à la Baie-James.

CONSIDÉRANT QU’il avait été convenu qu’un inventaire des ressources disponibles en région soit réalisé;

CONSIDÉRANT QUE l’inventaire a permis d’identifier plus de quarante (40) travailleurs ayant les compétences nécessaires pour occuper éventuellement un emploi chez Hydro-Québec dans le Nord-du-Québec;



CONSIDÉRANT QU'IL est permis de croire à la faisabilité et à la rentabilité pour Hydro-Québec de mettre en place une accommodation de transport pour les résidents de Chibougamau et de Chapais désirant travailler pour la société d'État dans la région;

CONSIDÉRANT QU'après plus d'un an, Hydro-Québec ne peut mettre en place le quartier général demandé à partir de l'aéroport régional;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais DEMANDE à madame Nathalie Normandeau, vice première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre du Plan Nord, d'intervenir auprès de la société d'État afin qu'elle établisse une accommodation de transport pour les résidents de Chapais et Chibougamau à partir de l'aéroport de Chapais-Chibougamau;

Que cette résolution soit transmise à M. Pierre Corbeil, ministre responsable de la région Nord-du-Québec, M. Luc Ferland, député d'Ungava, Mme Manon Cyr, mairesse de Chibougamau, M. Gérald Lemoyne, président de la CRÉBJ et M. Thierry Vandal, président d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS ou COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

Le maire fait la lecture d'un communiqué de presse expliquant que la Ville de Chapais appuie certains propos du député d'Ungava, Luc Ferland tenus dans le Jamésien de mars.

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU que cette séance ordinaire soit levée et terminée.

Il est 20h10.

Steve Gamache
Maire

Laurent Levasseur
Directeur général, Greffier et Trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 22 mars 2011 à 19 h 30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire :	Steve Gamache
Mesdames les conseillères :	Denise Larouche Colombe Lemieux
Messieurs les conseillers :	Normand Côté Gilles Lachance Daniel Forgues
Était absente à la séance :	Lucie Tremblay
Était également présent à la séance: Le Directeur général, Greffier et Trésorier:	Laurent Levasseur

Tous les conseillers et conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la Loi des Cités et Villes, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

1.-
MOMENT DE RÉFLEXION

2.-
PRÉSENCES

11-03-065

3.-
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
D'OUVRIR la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.-
AFFAIRES NOUVELLES

4.1
ADMINISTRATION

11-03-066

4.1.1
RÉSOLUTION – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 11-03-049

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adopté la résolution 11-03-049 lors de sa séance ordinaire du 8 mars 2011;



CONSIDÉRANT QUE cette résolution autorise le paiement de deux factures de Génivar en se référant à un mandat octroyé en vertu de la résolution 10-03-062;

CONSIDÉRANT QUE ledit mandat a été effectué et que, par conséquent, la référence est inappropriée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais abroge sa résolution 11-03-049.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-067

4.1.2

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT DE DEUX COMPTES DE JEAN-CLAUDE LEBEUF – SURVEILLANCE ET ADMINISTRATION DE LA CONSTRUCTION DU CURLING

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 10-11-205, a mandaté Jean-Claude Lebeuf pour surveiller et administrer la construction de la nouvelle salle de curling trois glaces intégrée au Centre sportif et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 24 900\$;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 21 65\$, plus taxes, a été versée;

CONSIDÉRANT QUE 100% des travaux de construction du curling sont exécutés;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Jean-Claude Lebeuf des factures 2010-E13-ADM-08 et 2010-E13-ADM-09 produites en date du 8 mars et du 18 mars 2011 et s'établissant à 1 245\$ et 2 490\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-068

4.1.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE JEAN-CLAUDE LEBEUF – SURVEILLANCE ET ADMINISTRATION DE LA CONSTRUCTION DU CURLING

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a demandé de nombreux changements aux plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE lesdites demandes ont impliqué de nombreux ordres de changement à être adressés à Construction Martin Rousseau;

CONSIDÉRANT QUE la valeur des ordres de changement est 188 832.88\$;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires concernant les ordres de changement sont établis à 3.8% de la valeur des ordres de changement, et ce en vertu du tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement du Québec par des architectes;



CONSIDÉRANT QU'AUCUN crédit n'avait été alloué pour défrayer lesdits honoraires et qu'aucune somme n'a par conséquent été déboursée;

CONSIDÉRANT QUE 100% des travaux de construction du curling sont exécutés;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Jean-Claude Lebeuf de la facture 2010-E13-ODC-01 produite en date du 18 mars 2011 et s'établissant à 7 175.65\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-069

4.1.4

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT DE TROIS COMPTES DE GENIVAR – MODIFICATIONS DE PLANS ET DEVIS, SUIVI DE LA CONSTRUCTION DU CURLING

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé à Génivar un mandat concernant l'ingénierie détaillée de la nouvelle salle de curling et le suivi de construction, et ce en vertu de sa résolution 10-03-062;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués correspondant à l'exécution de ce mandat étaient de 31 140\$;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 10-08-156 autorisait le paiement à Génivar d'une somme de 17 765.07\$;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 10-09-171 autorisait le paiement à Génivar d'une somme de 12 247\$;

CONSIDÉRANT QUE ces deux résolutions de paiement épuisaient les crédits alloués en vertu de la résolution 10-03-062;

CONSIDÉRANT QUE les coûts totaux facturés par Génivar pour la construction du curling s'élèvent à 60 199.90\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la différence entre 60 199.90\$ et 31 140\$, soit 29 059.90\$ s'explique par les nombreuses demandes de modifications du Club de curling (10 000\$) et deux modifications majeures des plans et devis, l'une pour introduire du bois d'ingénierie et lancer un appel d'offres, et l'autre pour enlever le bois d'ingénierie, réduire les coûts de construction et retourner en soumission;

CONSIDÉRANT les explications de Génivar, lesquelles font partie intégrante des présentes;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'ingénieurs calculés en fonction du décret 1235-87 auraient été de 102 000\$ pour des travaux d'ingénierie d'environ 1 500 000\$;

CONSIDÉRANT QUE 100% des travaux de construction du curling sont exécutés;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement final à Génivar des factures 0159059, 0159768 et 0163700 produites en date du 14 février, du 18 février et du 21 mars 2011 et s'établissant



respectivement à 9 539.18\$, 15 760.50\$ et 3 545.75\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-070

4.1.5

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT DE DEUX COMPTES DE CONSTRUCTION MARTIN ROUSSEAU INC. – CONSTRUCTION DU CURLING

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 10-09-174, a confié à Construction Martin Rousseau le contrat de construire une salle de curling trois glaces intégrée au Centre sportif et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le montant total du contrat est de 2 821 478.71\$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 1 967 823.43\$ a été versée;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement n° 2010-E13-CP-06 émis par Jean-Claude Lebeuf le 18 mars 2011 au montant de 571 507.41\$ et le certificat de paiement n° 2010-E13-CP-07 émis par Jean-Claude Lebeuf le 21 mars 2011 au montant de 282 147.87\$;

CONSIDÉRANT QUE 100% des travaux de construction du curling sont exécutés;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Construction Martin Rousseau d'une somme de 853 655.28\$, incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-071

4.1.6

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE TIM WHISKEYCHAN – INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE DU NOUVEAU CURLING

CONSIDÉRANT la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (décret no 955-96);

CONSIDÉRANT QUE cette Politique est administrée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

CONSIDÉRANT QU'UN comité a été formé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour choisir le ou les artistes qui devront réaliser l'œuvre ou les œuvres devant être intégrée à l'architecture de la salle du curling;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité a retenu la proposition de M. Tim Whiskeychan pour exécuter l'œuvre intérieure;

CONSIDÉRANT QU'UN contrat d'exécution a été conclu avec l'artiste précité en vertu de la résolution 10-01-14;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 15 673\$;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 5 674.92\$ a été versée;



Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU
QUE la Ville de Chapais autorise le paiement final à Tim Whiskeychan de la facture 68 produite le 16 mars 2011 au montant de 9 998.08\$.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-072

4.1.7

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE MATHIEU VALADE – INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE DU NOUVEAU CURLING

CONSIDÉRANT QUE la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (décret no 955-96);

CONSIDÉRANT QUE cette Politique est administrée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

CONSIDÉRANT QU'UN comité a été formé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour choisir le ou les artistes qui devront réaliser l'œuvre ou les œuvres devant être intégrée (s) à l'architecture de la salle du curling;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité a retenu la proposition de M. Mathieu Valade pour exécuter l'œuvre extérieure;

CONSIDÉRANT QU'UN contrat d'exécution a été conclu avec l'artiste précité en vertu de la résolution 10-01-15;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 19 000\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 11 324.95\$ a été versée;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
ET RÉSOLU
QUE la Ville de Chapais autorise le paiement final à Mathieu Valade au montant de 7 675.05\$, plus les taxes applicables.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-03-073

4.1.8

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE D'HYDRO-QUÉBEC – DÉPLACEMENT D'UNE LIGNE 25 KV DANS LE SECTEUR DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE – CONSTRUCTION DU CURLING

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 10-12-238, a demandé à Hydro-Québec de déplacer une ligne de 25 KV en relation avec la construction d'une salle de curling trois glaces intégrée au Centre sportif et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 10 925.04\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'AUCUNE somme n'a été versée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Ville de Chapais;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté



APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Hydro-Québec d'une somme de 10 925.04\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DU PUBLIC

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU que cette séance extraordinaire soit levée et terminée.

Il est 19h50

Steve Gamache
Maire

Laurent Levasseur
Directeur général, Greffier et Trésorier